



Syndicat National des Médecins Réanimateurs des Hôpitaux Publics

(Membre de la CMH)

Président :

Pr P.E. BOLLAERT

Service de Réanimation Médicale

CHU NANCY

Hôpital Central

54035 NANCY Cedex

☎ : 03 83 85 14 94

✉ : 03 83 85 85 11

E. Mail : pe.bollaert@chu-nancy.fr

Secrétaire Général :

Dr C. FLORIOT

Service de Réanimation Polyvalente

Centre Hospitalier Intercommunal

41 avenue A. Briand

70014 VESOUL Cedex

☎ : 03 84 96 60 37

✉ : 03 84 96 65 93

E. Mail : cfloriot@infonie.fr

Compte-rendu de la réunion de l'Assemblée Générale du 17 janvier 2002

Présents : ANNANE, ASFAR, BOLLAERT, BOUSSER, CALVAT, CARDINAUD, CASTAING, DE LASSENCE, DONETTI, DUBOIS, FLORIOT, FRAISSE, GIBERT, GOUELLO, GRINAND, GUIDET, GUIOT, HILPERT, HOLZAPFEL, KORACH, JAEGER, LALANDE, LEMAIRE, NACE, PERNIN, RAPHAEL, RICOME, ROUX, SALIN, AUDER, TENAILLON, VILLERS.

La séance est ouverte à 18 h, Amphi Diderot au CNIT.

Rapport moral.

L. ROUX commente le rapport d'activité envoyé à tous les adhérents à la fin de l'année 2001. Pour résumer, les idées fortes sont l'évolution du décret (enfin examiné au Conseil d'Etat), le positionnement du syndicat au sein de la C.M.H., l'accord du syndicat avec la position du CNERM concernant le DESC de type II, et la négociation du protocole RTT.

Ce rapport moral est ouvert à débat. De nombreuses questions sont posées sur l'application du protocole RTT. Le syndicat souligne l'importance des comités régionaux qui vont avoir un rôle clé dans l'attribution de 2000 postes attribués au titre de la RTT pour 2002 et 2003. La RTT signifie aussi restructuration et le décret en sera indiscutablement un instrument d'où son importance. Il y aura cependant des mesures transitoires d'accompagnement car la restructuration ne sera pas similaire partout. Il est souligné qu'un point important de la bonne application de la RTT est que le flux de spécialistes ne se réduise pas, ce qui a pour corollaire que les universitaires et les hospitaliers doivent coopérer largement en maintenant une politique relativement large d'agrément des stages pour le DESC. L'impact du repos de sécurité, autre composante à intégrer dans la dimension de la RTT, sera extrêmement important dans la négociation de l'augmentation de personnel, surtout pour des services

qui travaillent avec des intervenants extérieurs. Il est aussi souligné qu'il serait utile que le syndicat puisse établir une fourchette aussi précise que possible du nombre d'ETP nécessaire à un service en fonction de ses caractéristiques (nombre de lits, nature hospitalo-universitaire ou non, type d'activité...). Le syndicat a déjà entamé cette réflexion sous la forme d'une enquête "temps et répartition du travail en réanimation" effectuée à la fin de l'année 2001. Les résultats résumés de cette enquête apparaissent dans le tableau joint en annexe de ce compte-rendu.

Il reste à exploiter plus avant ces données en les couplant à l'enquête "pénibilité" qui avait été effectuée par le syndicat il y a trois ans, afin d'approcher ce chiffre qui serait un outil de travail important.

Il est souligné que l'affectation de postes supplémentaires au titre de la RTT n'est pas faite pour combler des déficits circonstanciels mais pour faire fonctionner des services à haute pénibilité ; un nombre substantiel de ces postes devrait ainsi être attribué aux services de réanimation.

Bilan financier.

A.DE LASSENCE présente le bilan financier du syndicat. Celui-ci ne tient pas compte des 42 inscriptions recensées en 2001. Cette augmentation considérable du nombre des inscrits réjouit le conseil d'administration qui souhaite la bienvenue à tous les nouveaux membres. Notre représentativité ne pourra en être qu'accrue.

Les rapports moraux et financiers sont approuvés à l'unanimité.

Remplacement d'un membre sortant du Conseil d'Administration.

Il y a lieu de procéder à élection pour remplacer Jean-Luc CHAGNON, membre démissionnaire du C.A. Les candidatures de C. FLORIOT (Vesoul) et de D. PERNIN (Lourdes) ont été enregistrées suite à appel de candidatures. En salle, aucune nouvelle candidature n'est déclarée. D. PERNIN souhaite alors retirer sa candidature. C. FLORIOT est élu avec 26 voix.

Questions diverses.

La création d'un site web pour le syndicat est soulevée. Deux solutions peuvent être discutées, soit l'hébergement de nouvelles syndicales et de comptes-rendus via par le site de la CMH qui vient d'être ouvert, soit par l'intermédiaire du collège des non universitaires qui pourrait également héberger le syndicat. Cette idée sera débattue lors des prochains CA.

En l'absence de questions diverses, l'assemblée générale est close à 19 h 15.